



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ACCORD DE RESTRUCTURATION DE DETTE ENTRE LE CLUB DE PARIS ET LA REPUBLIQUE D'IRAK

Les représentants des pays créanciers membres du Club de Paris se sont réunis du 17 au 21 novembre et sont convenus le 21 novembre 2004 avec les représentants du Gouvernement de la République d'Irak d'un allègement global de sa dette publique extérieure à leur égard à hauteur d'un montant de 80 % en trois tranches.

La délégation irakienne a décrit la situation économique et financière difficile de son pays et présenté les mesures de redressement incluses dans le programme du Gouvernement irakien appuyé par l'aide d'urgence de sortie de conflit approuvée par le conseil d'administration du Fonds Monétaire International le 29 septembre 2004. Les pays membres du Club de Paris ont pris note du ferme engagement du Gouvernement irakien à mettre en oeuvre les politiques requises au titre du programme et ont réaffirmé leur soutien.

Les représentants des pays créanciers, conscients de la situation exceptionnelle de la République d'Irak et de ses capacités limitées de remboursement au cours des prochaines années, se sont accordés sur un traitement de dette permettant d'assurer la soutenabilité à long terme de sa dette. A cette fin, ils ont recommandé à leurs Gouvernements de mettre en oeuvre le traitement exceptionnel suivant :

- une annulation immédiate d'une partie des intérêts de retard représentant 30% du stock de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le stock de dette non annulé est différé jusqu'à la date d'approbation d'un programme standard avec le FMI. Cette réduction aboutit à une annulation de 11,6 milliards de dollars US sur une dette totale à l'égard du Club de Paris de 38,9 milliards de dollars ;

- lorsque le programme standard avec le FMI sera approuvé, une réduction de 30% du stock de dette sera mise en oeuvre. Le stock de dette restant sera rééchelonné sur une période de 23 ans dont 6 ans de grâce. Cette étape réduira le stock de dette de 11,6 milliards de dollars US portant le taux d'annulation total à 60 % ;

- enfin, les créanciers du Club de Paris sont convenus d'accorder une réduction de dette supplémentaire représentant 20% du stock initial lorsque la dernière revue du programme standard FMI de trois ans aura été approuvée par le conseil d'administration du FMI.

Ce traitement de dette permettra de réduire à 7,8 milliards de dollars le stock de dette initial de 38,9 milliards de dollars.

Sur une base volontaire, chaque pays créancier peut également mener des opérations de conversion de dette.

La République d'Irak s'est engagée à rechercher un traitement comparable auprès de ses autres créanciers extérieurs.

### **Notes de contexte**

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette de l'Irak étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la France, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, de la République de Corée, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse. Les observateurs à cette réunion étaient les représentants du Gouvernement de la Norvège ainsi que du FMI, de la BIRD, du Secrétariat de la CNUCED, de la Commission Européenne et de l'OCDE.

La délégation de l'Irak était conduite par Monsieur Adil A. Mahdi, Ministre des Finances. La réunion était présidée par Monsieur Jean-Pierre Jouyet, Président du Club de Paris.

### **Notes techniques**

1. Le programme économique de l'Irak est appuyé par une aide d'urgence de sortie de conflit.

2. La dette publique de l'Irak était d'environ 120,2 milliards US\$ en valeur nominale fin 2004. La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée au 31 décembre 2004 à 38,9 milliards US\$ en valeur nominale.

3. Le profil de remboursement sera publié sur le site internet du Club de Paris.

PROFIL DE REMBOURSEMENT OPTION "REDUCTION DE DETTE"	
2005	0,00%
2006	0,00%
2007	0,00%
2008	0,00%
2009	0,00%
2010	0,00%
1 <sup>er</sup> juillet 2011	2,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2012	2,94%
1 <sup>er</sup> juillet 2012	2,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2013	2,94%
1 <sup>er</sup> juillet 2013	2,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2014	2,94%
1 <sup>er</sup> juillet 2014	2,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2015	2,94%
1 <sup>er</sup> juillet 2015	2,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2016	2,94%
1 <sup>er</sup> juillet 2016	2,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2017	2,94%
1 <sup>er</sup> juillet 2017	2,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2018	2,94%
1 <sup>er</sup> juillet 2018	2,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2019	2,94%
1 <sup>er</sup> juillet 2019	2,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2020	2,94%
1 <sup>er</sup> juillet 2020	2,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2021	2,94%
1 <sup>er</sup> juillet 2021	2,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2022	2,94%
1 <sup>er</sup> juillet 2022	2,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2023	2,94%
1 <sup>er</sup> juillet 2023	2,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2024	2,94%
1 <sup>er</sup> juillet 2024	2,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2025	2,94%
1 <sup>er</sup> juillet 2025	2,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2026	2,94%
1 <sup>er</sup> juillet 2026	2,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2027	2,94%
1 <sup>er</sup> juillet 2027	2,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2028	2,94%

PROFIL DE REMBOURSEMENT OPTION "REDUCTION DU SERVICE DE LA DETTE"	
2005	0,00%
2006	0,00%
2007	0,00%
2008	0,00%
2009	0,00%
2010	0,00%
1 <sup>er</sup> juillet 2011	0,37%
1 <sup>er</sup> janvier 2012	0,39%
1 <sup>er</sup> juillet 2012	0,41%
1 <sup>er</sup> janvier 2013	0,44%
1 <sup>er</sup> juillet 2013	0,46%
1 <sup>er</sup> janvier 2014	0,49%
1 <sup>er</sup> juillet 2014	0,51%
1 <sup>er</sup> janvier 2015	0,54%
1 <sup>er</sup> juillet 2015	0,57%
1 <sup>er</sup> janvier 2016	0,60%
1 <sup>er</sup> juillet 2016	0,63%
1 <sup>er</sup> janvier 2017	0,66%
1 <sup>er</sup> juillet 2017	0,70%
1 <sup>er</sup> janvier 2018	0,73%
1 <sup>er</sup> juillet 2018	0,77%
1 <sup>er</sup> janvier 2019	0,81%
1 <sup>er</sup> juillet 2019	0,85%
1 <sup>er</sup> janvier 2020	0,90%
1 <sup>er</sup> juillet 2020	0,94%
1 <sup>er</sup> janvier 2021	0,99%
1 <sup>er</sup> juillet 2021	1,04%
1 <sup>er</sup> janvier 2022	1,10%
1 <sup>er</sup> juillet 2022	1,15%
1 <sup>er</sup> janvier 2023	1,21%
1 <sup>er</sup> juillet 2023	1,27%
1 <sup>er</sup> janvier 2024	1,33%
1 <sup>er</sup> juillet 2024	1,40%
1 <sup>er</sup> janvier 2025	1,47%
1 <sup>er</sup> juillet 2025	1,54%
1 <sup>er</sup> janvier 2026	1,62%
1 <sup>er</sup> juillet 2026	1,70%
1 <sup>er</sup> janvier 2027	1,78%
1 <sup>er</sup> juillet 2027	1,87%
1 <sup>er</sup> janvier 2028	1,96%
1 <sup>er</sup> juillet 2028	2,05%
1 <sup>er</sup> janvier 2029	2,15%
1 <sup>er</sup> juillet 2029	2,26%
1 <sup>er</sup> janvier 2030	2,37%
1 <sup>er</sup> juillet 2030	2,48%
1 <sup>er</sup> janvier 2031	2,60%
1 <sup>er</sup> juillet 2031	2,73%
1 <sup>er</sup> janvier 2032	2,86%
1 <sup>er</sup> juillet 2032	3,00%
1 <sup>er</sup> janvier 2033	3,15%
1 <sup>er</sup> juillet 2033	3,30%
1 <sup>er</sup> janvier 2034	3,46%
1 <sup>er</sup> juillet 2034	3,62%
1 <sup>er</sup> janvier 2035	3,80%
1 <sup>er</sup> juillet 2035	3,98%
1 <sup>er</sup> janvier 2036	4,17%
1 <sup>er</sup> juillet 2036	4,37%
1 <sup>er</sup> janvier 2037	4,58%
1 <sup>er</sup> juillet 2037	4,80%
1 <sup>er</sup> janvier 2038	5,07%

Pour mettre en œuvre l'annulation de 30% de la dette en valeur actuelle nette (VAN) lors de l'approbation du programme standard du FMI, les créanciers du Club de Paris ont le choix entre une option de réduction de leur dette ou une option de réduction du service de leur dette. Cette dernière option conduit à un profil de remboursement plus long, sur 33 ans dont 6 ans de grâce.